

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 03861 Numéro SIREN : 789 171 956 Nom ou dénomination : BVAV FINANCIAL
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2020 sous le numéro de dépôt 13354

COMPTE DE RESULTAT

<i>En euros</i>		31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	Note 1	92 861 553	73 408 467
Production stockée		455 319	149 918
Autres produits d'exploitation		80 885	144 905
Reprise de provisions et transferts de charges (*)		371 436	395 821
Total des produits d'exploitation		93 769 193	74 099 111
Achats consommés		(81 096 233)	(63 754 604)
Autres charges et charges externes		(4 292 387)	(3 368 563)
Impôts et taxes		(713 891)	(601 236)
Charges de personnel	Note 2	(5 496 314)	(4 531 626)
Dotation aux amortissements et provisions	Note 3	(929 645)	(814 044)
Autres charges		7 730	(876)
Total des charges d'exploitation		(92 520 740)	(73 070 949)
Résultat d'exploitation		1 248 453	1 028 162
Charges et produits financiers	Note 4	(149 706)	(123 748)
Résultat courant des entreprises intégrées		1 098 747	904 414
Charges et produits exceptionnels	Note 5	1 533 523	(10 676)
Impôt sur les résultats	Note 6 et 7	(805 983)	(218 062)
Résultat net des entreprises intégrées		1 826 287	675 676
Dot. aux amt des écarts d'acquisition	Note 8	(63 618)	(63 618)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 762 669	612 058
Intérêts minoritaires		23	(4)
Résultat net (part du Groupe)		1 762 646	612 062
Résultat par action		58,75	20,40
(*) dont transferts de charges		17 229	17 744



62.
- *[Signature]*

BILAN

<i>En euros</i>		Valeur brute	Amts et Provisions	Valeur nette	31/12/2018
Ecart d'acquisition	Note 8	954 268	461 230	493 038	556 656
Immobilisations incorporelles	Note 9	277 590	24 272	253 318	237 764
Immobilisations corporelles	Note 10	7 933 624	2 930 747	5 002 877	4 655 122
Immobilisations financières	Note 11	358 647	-	358 647	291 147
ACTIF IMMOBILISE		9 524 129	3 416 249	6 107 880	5 740 689
Stocks et en-cours	Note 12	24 447 228	1 010 876	23 436 352	22 920 884
Clients et comptes rattachés		6 787 550	-	6 787 550	4 701 701
Autres créances et régularisation	Note 13	4 808 250		4 808 250	3 988 160
Valeurs Mobilières de Placement		-	-	-	-
Disponibilités		3 501 289	-	3 501 289	3 241 529
ACTIF CIRCULANT		39 544 317	1 010 876	38 533 441	34 852 274
TOTAL ACTIF		49 068 446	4 427 125	44 641 321	40 592 963

<i>En euros</i>		31/12/2019	31/12/2018
		Net	Net
Capital		3 000 000	3 000 000
Primes		-	-
Réserves		2 653 501	2 041 459
Résultat		1 762 646	612 062
CAPITAUX PROPRES GROUPE	Note 14	7 416 147	5 653 521
Capitaux propres minoritaires	Note 14	88	47
Provisions pour risques et charges	Note 15	45 000	44 000
Dettes :			
Emprunts et dettes financières	Note 17	4 886 466	4 516 907
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Avances acomptes reçus		746 805	564 515
Fournisseurs et avances	Note 18	28 528 513	28 074 556
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 19	3 018 302	1 739 417
TOTAL DETTES		37 180 086	34 895 395
TOTAL DU PASSIF		44 641 321	40 592 963

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

		31/12/2019
Résultat net consolidé		1 762 646
Résultat minoritaire		23
Dotations aux amortissements		406 460
Variation des provisions		232 596
Plus values sur cessions d'actifs		62 552
Variation de l'impôt différé		58 821
Capacité d'autofinancement		2 523 098
Variation de Besoin en Fond de Roulement		(1 796 695)
Flux de trésorerie d'exploitation		726 403
Cessions d'actifs		-
Acquisitions d'actifs		(836 202)
Variation de périmètre		
Flux de trésorerie d'investissements		(836 202)
Variation des dettes		408 520
Dividendes versés		
Flux de trésorerie de financements		408 520
Total Flux de trésorerie		298 721
Variation nette de trésorerie au bilan		298 721
Trésorerie d'ouverture	<i>Note 20</i>	3 188 332
Trésorerie de clôture	<i>Note 20</i>	3 487 053

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

A - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

- Principes et méthodes de consolidation :

La société SAS BVAV FINANCIAL exerce directement un contrôle exclusif sur les deux sociétés, celle-ci est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de la société consolidée ont été arrêtés au 31 décembre 2019.

Les impôts différés résultant des décalages fiscaux temporaires, les déficits reportables en avant dont le délai de récupération semble raisonnable, les charges ou créances latentes d'impôts, ainsi que ceux générées par les retraitements effectués en consolidation, ont été comptabilisés sans actualisation, en compte de régularisation pour les impôts différés nets actifs et en provision pour les impôts différés nets passifs.

- Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ont été établis par référence aux règles et principes français et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, notamment celles définies par le règlement 99-02, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Homogénéité des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le Groupe a mis en application la méthode rétrospective, les règlements CRC 04-06, CRC 03-07 et CRC 02-10 relatifs respectivement à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Il a aussi été fait application du règlement 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs, ainsi que du règlement ANC 2014-03, homologué par arrêté du 8 septembre 2014.

Toutes les transactions significatives intervenues entre les sociétés consolidées ont été éliminées ainsi que les résultats de ces transactions internes au Groupe, à savoir :

achats et ventes de marchandises, produits et services, marges sur stocks, plus ou moins-values de cessions, produits et charges financiers, distributions de dividendes.

Des écarts ont été constatés à l'occasion de prises de participation sur l'exercice 2013, entre le prix d'acquisition des titres de sociétés consolidés et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités (Hors résultat) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation. Cet écart est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

Les différences de valeur (écarts d'évaluation) sont reclassées dans les comptes concernés du bilan et suivent les règles comptables du groupe qui leurs sont propres. La partie non affectée est inscrite sous la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan et amortie selon le mode linéaire sur une durée de 15 ans. Ces critères sont dans les normes de la profession conformément au Règlement ANC du 4 décembre 2015, tirant les conséquences de la transposition de la directive comptable du 26 juin 2013, qui précise les modalités d'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation de l'écart d'acquisition, et offre la possibilité de poursuivre les plans d'amortissements des écarts d'acquisitions en cours au 1er janvier 2016

Comme pour le traitement dans les comptes sociaux, les produits et les charges constatés en résultats exceptionnels, sont ceux considérés comme extraordinaires et non récurrents par rapport à l'activité normale de l'entreprise.

- Fait caractéristiques de l'exercice :

En date du 31 décembre 2019, la société a souscrit à l'augmentation de capital de la société AVVB AUTOMOBILES à hauteur de 200.000 € par compensation de ses créances liquides et exigibles.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix de revient d'achat. Les règles d'amortissement ont été appliquées de manière identique pour toutes les sociétés du groupe BVAV FINANCIAL.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Elles font l'objet de plans d'amortissements linéaires déterminés selon leur durée probable d'utilisation ou de provisions pour dépréciation si leur valeur vénale devient inférieure à leur valeur comptable.

Règles d'amortissement :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| -Brevets et marques | : linéaire 5 ans |
| -Logiciels | : linéaire 1 à 4 ans |
| -Fonds de commerce | : Non amortissable |

Les marges relatives aux cessions d'immobilisations entre sociétés du groupe sont retraitées du résultat des sociétés concernées.

Le Fond de commerce ayant été acquis le 4 juillet 2016 aucune dépréciation n'a été constatée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée et si applicable, coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement obtenus.

Le groupe retient comme amortissement économique, l'amortissement selon le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues des immobilisations :

- Constructions/agencements : 10 à 30 ans
- Matériels & Outillages : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations : 2 à 10 ans

Les marges relatives aux cessions d'immobilisations entre sociétés du groupe sont retraitées du résultat des sociétés concernées.

2. TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont annulés. Les immobilisations financières non éliminées en consolidation sont valorisées au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Les autres immobilisations financières sont constituées de divers dépôts et cautionnements.

Il n'y a pas de filiales et participations non consolidées.

3. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont estimées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture de l'exercice, ou au cours de couverture, pour celles qui ont fait l'objet d'un contrat de couverture en devises.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable ou pour faire face à des litiges et difficultés de recouvrement.

4. STOCK

Les règles d'inventaire et d'évaluation des stocks ont été appliquées de manière identique pour toutes les sociétés du groupe, selon des procédures d'inventaires écrites.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les stocks de produits en cours et produits finis sont évalués au coût de production (incluant le prix matières, la main d'œuvre directe et les frais généraux liés proportionnels au coût des matières premières et consommables et au coût de la main d'œuvre directe). Des dépréciations sont pratiquées au cas par cas sur les stocks de produits finis.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de marge en stock issue de transactions dans le groupe.

« Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur du marché des véhicules, est effectuée lors que cette valeur brute est supérieure. Le montant de la dépréciation au 31 décembre 2019 est de 1 011 K€ dont 427 K€ pour les véhicules d'occasion et 584 K€ pour les véhicules de démonstration et a été calculé selon la règle suivante :

- 1,20 % par mois de détention après 3 mois de détention ;
- Concernant les véhicules dépréciés les années précédentes, la nouvelle méthode a été mise en place, si la dépréciation N-1 était inférieure à la nouvelle méthode, dans le cas contraire, c'est la dépréciation N-1 qui a été gardé. »

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques, charges ou dépréciations nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

La provision pour départ en retraite a été constatée dans les comptes consolidés. Elle est calculée, sur la base des droits acquis non actualisées, en fonction de la convention collective dont dépend l'entreprise intégrée. L'étude actuarielle a été réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à celle-ci.

- Paramètres économique :

=> aucun critère n'a été retenu dans cette évaluation.

- Paramètres sociaux :

=> Le taux de rotation retenu est très faible pour les ouvriers et employés

=> Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans

=> Un taux de cotisation sociales de 40%

=> Prise en charge des cotisations par IPSA : totale sur CFC et au prorata de l'indemnité remboursée

En tenant compte de ces paramètres, l'indemnité de fin de carrière ainsi que le capital de fin de carrière est de 632 k€ dont 45 k€ à la charge de l'entreprise intégrée, cependant l'autre partie étant pris en charge par l'IPSA sous condition d'une ancienneté minimale de 19 ans dans la profession.

Pour information, la prise en charge IPSA se limite à 34 029 € par salarié concerné.

6. AUTRES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF

Les autres postes d'actif et de passif sont estimés à leur valeur nominale.

7. IMPOTS DIFFÉRÉS

Le groupe utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés et latents sur les comptes consolidés.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Les impôts différés sont calculés suivants les taux d'impôts connus à la date d'établissement des comptes consolidés. Ils correspondent aux décalages temporaires d'imposition. Le taux d'imposition applicable au 31 décembre est de 28 %.

B - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Nom	SIREN	Méthode de conso.	% Intérêt Ouv.	% Intérêt Clôt.	% Contrôle Ouv.	% Contrôle Clôt.
BVAV FINANCIAL SAS	789 171 956	Mere	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ABVV Automobiles SAS	320 496 367	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AVVB Automobiles SAS	821 616 919	IG	99,98%	99,99%	99,98%	99,99%

IG : Intégration globale

C - NOTES ANNEXES**NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT****Note 1. Chiffre d'affaires**

	31/12/2019	31/12/2018
Marchandises France	88 996 906	69 977 599
Production de biens France		
Production de services	3 864 647	3 430 868
Autres CA		
Chiffre d'affaires	92 861 553	73 408 467

Note 2. Charges de personnel et effectif moyen

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	3 991 265	3 275 797
Charges sociales	1 505 049	1 255 829
Charges de personnel	5 496 314	4 531 626
Effectif à la clôture	79	87

Note 3. Dotation aux amortissements et provisions

	31/12/2019	31/12/2018
Dot aux Amts sur Immobilisations	342 842	308 106
Dot. aux Provisions sur Actif circulant	585 803	501 938
Dotations aux Provisions, pour R & C	1 000	4 000
Dotations aux amts et prov.	929 645	814 044

Note 4. Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits de participations	-	-
Produits des autres immos financières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur Provisions	-	-
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Total des produits financiers	-	-
Dotations sur provisions et amortissements	-	-
Intérêts et charges assimilées	149 706	123 748
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	-
Total des charges financières	149 706	123 748
Résultat financier	(149 706)	(123 748)

Note 5. Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 640 000	2 107
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	1 640 000	2 107
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 925	12 783
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	62 552	-
Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	106 477	12 783
Résultat exceptionnel	1 533 523	(10 676)

La SCI Pays de France, qui louait un terrain de GONESSE à ABVV a été évincé de ce bien. Elle a versé une indemnité d'éviction à ABVV pour la perte estimée du fonds.

Note 6. Impôt sur les bénéfices et Impôt différé

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible	747 162	242 260
Impôt différé	58 821	(24 198)
Impôt sur les résultats	805 983	218 062

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt différé actif	74 673	133 494
Impôt différé passif	-	-
Solde d'impôt différé actif net	74 673	133 494

Note 7. Preuve de l'Impôt

Résultat net de l'ensemble consolidé	1 762 670
Amortissement écart acquisition	63 618
Impôts courants	747 162
Impôts différés	58 822
Impôts sur les résultats	805 984
Résultat Consolidé avant impôts	2 632 272
Taux d'impôt théorique	28%
Impôt Théorique	737 036
Impôt S/différences Permanentes	19 327
Impôt sur différence de taux	49 622
Crédit d'apprentissage	
Impôts comptabilisés	805 984
Ecart	0

Note 8. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Société	Brut	Amortissements au 31/12/2018	Dotation de l'année	Net
ABVV AUTOMOBILES SAS	954 268	397 611	63 618	493 039
Ecart acquisition	954 268	397 611	63 618	493 039

Note 9. Immobilisations incorporelles

	30/12/2018	Acquisitions	Dotation	31/12/2019
Brevets - Valeur brute	28 678	18 912		47 590
Brevets - Amortissements	20 914	3 358		24 272
Autres immo incrop - VB	-			-
Autres immo incrop - Amt	-			-
Fonds de commerce - VB	230 000			230 000
Fonds de commerce - Amt	-			-
Immobilisations incorporelles	237 764	-	15 554	-
				253 318

Note 10. Immobilisations corporelles

	31/12/2018	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Terrain	-				-
Constructions - VB	5 658 130		530 415	47 240	6 141 305
Constructions - Amt	1 691 734		198 648	8 986	1 881 396
Autres immob. - VB	1 618 485		187 025	56 541	1 748 969
Autres immob. - Amt	940 759		140 835	32 243	1 049 351
Immobilisations en cours	11 000				11 000
Immo en cours	-		32 350		32 350
Immobilisations corporelles	4 655 122	-	410 307	62 552	5 002 877

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

Les installations, matériel et outillage ne comprennent pas de matériel en crédit-bail.

Note 11. Immobilisations financières

Les immobilisations financières du Groupe sont composées des éléments suivants:

	Brut	Amts	Net au 31/12/19	31/12/2018
Participations	-	-	-	-
Créances sur Participations	-	-	-	-
Autres Immob. Financières	358 647	-	358 647	291 147
Immobilisations financières	358 647	-	358 647	291 147

Note 12. Stocks

	Brut	Provisions	Net au 31/12/19	31/12/2018
Matières premières, Appro	5 500		5 500	5 500
Encours production de biens	678 406	-	678 406	223 163
Encours production de services	19 146	-	19 146	19 070
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	23 744 176	1 010 876	22 733 300	22 673 151
Stocks	24 447 228	1 010 876	23 436 352	22 920 884

Note 13. Autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Provisions	Net au 31/12/19	31/12/2018
Avances & Acomptes versés	16 354	-	16 354	-
Autres Créances	4 462 124	-	4 462 124	3 656 387
Impôt différé actif	74 673	-	74 673	133 494
Charges constatées d'avance	255 099	-	255 099	198 280
Autres créances et cptes de régul	4 808 250	-	4 808 250	3 988 161

Note 14. Variation des capitaux propres

	Situation au 31/12/2018	Affectation Résultat 30/12/2018	Variation capital et primes	Autres variations	Résultat 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
Capital social	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Primes	-	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	2 041 458	612 062		(19)	-	2 653 501
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	612 062	(612 062)	-	-	1 762 646	1 762 646
Total capitaux propres	5 653 520	-	-	(19)	1 762 646	7 416 147

	Situation au 31/12/2018	Affectation Résultat 30/12/2018	Variation capital et primes	Autres variations	Résultat 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
Réserves minoritaires	50	(4)		19		65
Résultat minoritaire	(4)	4			23	23
Total minoritaires	46	-	-	19	23	88

Note 15. Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	45 000	44 000
Impôts différés passifs	-	-
Provisions pour risques et charges	45 000	44 000

Note 16. Provisions inscrites au bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions réglementées	-	-
Provisions pour risques et charges	45 000	44 000
Provisions pour dépréciation	1 010 876	779 282
Provisions pour risques et charges	1 055 876	823 282

Note 17. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts & dettes /Ets de Crédit	4 872 230	4 463 710
Concours bancaires & découvert	14 236	53 198
Total emprunts et dettes financières	4 886 466	4 516 908

Note 18. Fournisseurs et avances

	31/12/2019	31/12/2018
Avanc. & Acomp. reçus sur cdes	746 805	564 515
Fournisseurs & comptes rattachés	28 528 513	28 074 559
Total Fournisseurs et avances	29 275 318	28 639 074

Note 19. Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fiscales et sociales	2 672 749	1 733 325
Dettes sur immos & cptes rat.	-	-
Autres dettes	278 540	91
Produits constatés d'avance	67 013	6 000
Total Autres dettes et comptes de régularisation	3 018 302	1 739 416

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Note 20. Trésorerie

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	3 501 289	3 241 531
Concours bancaires courants	(14 236)	(53 199)
Total Trésorerie brut	3 487 053	3 188 332

Note 21. Etat des engagements donnés hors bilan

Rubriques	TOTAL
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions : Caution solidaire BVAV FINANCIAL / AVVB AUTOMOBILES	1 590 000 €
Autres engagements donnés	
- Nantissement fonds Commerc. S/emprunt L.C.L	5 865 000 €
- Nantissement fonds Commerce	1 090 000 €
- Hypothèque conventionnelle	1 081 000 €
- Autres (dont Intérêts sur Emprunts)	107 920 €
TOTAL	9 733 920 €

Note 22. Etat des engagements reçus hors bilan

Rubriques	TOTAL
Caution solidaite BVAV FINANCIAL / AVVB AUTOMOBILES	1 590 000 €
Cautions constructeur automobile	623 000 €
Engagement de crédit bail	
Autres engagements reçus (Facilité de caisse L.C.L)	500 000 €
TOTAL	2 713 000 €

AUTORISATIONS DE CREDIT

Rubriques	TOTAL
Autorisations de Crédit non utilisées:	500 000 €
TOTAL	500 000 €

Note 23. Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	MONTANT GARANTI
Emprunts et Dettes envers Etablissements de Crédit	
- ABVV Automobiles SAS (a)	3 805 707 €
- AVVB Automobiles SAS (b)	579 508 €
Emprunts et Dettes Financières Divers	0 €
Crédit Revolving	0 €
TOTAL	4 385 215 €

(a) Nantissement du Fonds Commercial ABVV Automobiles

(b) Nantissement du Fonds Commercial AVVB Automobiles

Note 24. Etat des frais d'émissions d'emprunts :

Néant

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice est de 54 750 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires pris en charge au titre du contrôle légal des comptes : 54 750 € HT
- dont 47 500 € HT par le cabinet APLITEC
- et 7 250 € HT par le cabinet A.G. EXPERTISE
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services autres que pour la certification des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées aux dispositions de l'article L. 822-11 du Code de Commerce: Néant

NOTES SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. La société a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019, et par conséquent, n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, mais a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Fermeture des différents sites de ventes du Groupe ;
- Mise en place de chômage partiel ;
- Demande de report des échéances des emprunts auprès des banques de 6 mois

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

BVAV FINANCIAL a créé une nouvelle entité ABVV MOBILITY SERVICES en 2020.

BVAV FINANCIAL

Société par actions simplifiée

Au capital de 3 000 000 euros

Siège social : Cité de l'Auto - 4 rue de Dion Bouton, 95310 Saint Ouen l'Aumône

RCS PONTOISE 789 171 956

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires a progressé d'environ 15% et les charges d'exploitation d'environ 15%. Nos résultats ont augmenté de 13%.

L'activité de nos filiales s'est bien développée en 2019 et les résultats sont bons.

Nous avons augmenté le capital social de la Société AVVB Automobiles, d'un montant de 200 000 euros, par incorporation d'une partie de notre compte courant, pour renforcer ses capitaux propres.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 23 mars 2020, la loi n° 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a déclaré l'état d'urgence sanitaire. Des mesures de restrictions (confinement de la population, fermeture des lieux rassemblant du public, limitation des déplacements) ont été imposées jusqu'au 11 mai 2020. Cette situation exceptionnelle engendre des conséquences importantes sur l'activité des entreprises.



Nous avons aidé nos filiales à gérer cette crise et à mettre en place des mesures pour limiter l'impact économique : recours au chômage partiel ; report de 6 mois des échéances des prêts en cours.

En raison de l'état d'urgence déclaré, l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 proroge de 3 mois les délais pour approuver les comptes annuels de la Société ainsi que les délais de convocation de l'assemblée chargée de procéder à l'approbation desdits comptes.

Ainsi, le délai pour approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est prorogé jusqu'au 30 septembre 2020.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous continuerons d'animer et aider nos filiales.

Il est difficile de mesurer les conséquences de la pandémie de COVID 19 sur l'activité de nos filiales pour l'exercice en cours, qui dépendra de la situation économique.

Nous étudions une reprise en 2020 d'un nouveau site à GROSLAY (95), avec le rachat d'un fonds de commerce, et la création de deux nouvelles filiales.

Nous avons décidé de lancer les travaux sur Roissy, dès la fin du confinement, afin de disposer de ces nouveaux locaux à compter de septembre 2020.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Nous vous informons être dans l'incapacité d'extraire les délais de paiement de nos clients et de nos fournisseurs.

Ces informations ont été soumises au contrôle du Commissaire aux comptes.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- ⇒ 100 % du capital de la société ABVV AUTOMOBILES. Cette Société a réalisé, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de 74 525 531 Euros et un bénéfice de 1 446 192 Euros ;

⇒ 99,99% dans la société AVVB AUTOMOBILES. Cette Société a réalisé, au 31 décembre 2019, un chiffre d'affaires de 18 757 854 Euros et un bénéfice de 203 214 Euros.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 262 846 euros contre 1 964 118 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 921 euros contre 84 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 100 356 euros contre 97 244 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 42 809 euros contre 39 079 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 264 889 euros contre 1 080 771 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 529 250 euros contre 472 086 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 2 372 euros contre 7 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 939 675 euros contre 1 689 186 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 324 092 euros contre 275 016 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier nul (comme pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 324 092 euros contre 275 016 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 600 euros contre un résultat exceptionnel nul pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 85 790 euros contre 66 279 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 236 702 euros contre un bénéfice de 208 737 euros au titre de l'exercice précédent.

GR

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 4 868 364 euros contre 4 393 104 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 236 702 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	236 702 euros
A la réserve légale (5% du résultat)	11 835 euros

Solde	224 867 euros

en totalité au compte Report à Nouveau s'élevant ainsi à 996 653 euros.

Nous vous proposons d'affecter le compte Report à Nouveau au compte Autres Réserves qui s'élèverait ainsi à 996 653 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 049 108 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport spécial relatif aux conventions intervenues dans l'exercice, entre la société et ses dirigeants ou actionnaires

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société APLITEC, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Stéphane LAMBERT, Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de renouveler la Société APLITEC dans ses fonctions pour une

62

nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous demandons de ne pas renouveler Monsieur Stéphane LAMBERT, commissaire aux comptes suppléant, compte tenu des nouvelles dispositions légales en vigueur qui ne prévoient la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant que lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société à associé unique.

COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons de la situation du Groupe BVAV FINANCIAL telle qu'elle résulte de la consolidation des comptes de notre Société et ceux de ses filiales, la société ABVV AUTOMOBILES et la société AVVB AUTOMOBILES.

Compte de résultat

La situation de l'ensemble constitué par les trois entreprises comprises dans la consolidation est la suivante :

Les produits d'exploitation du groupe se sont élevés à 93.769.193 euros contre 74 099 109 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation du groupe se sont élevées à 92.520.740 euros contre 73 070 948 euros au cours de l'exercice précédent.

Les résultats de l'activité du groupe se soldent par un résultat positif d'exploitation de 1.248.453 euros contre 1 028 161 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier -149.706 euros (contre -123 748 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice 1.098.747 euros contre 904 413 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1.533.523 euros contre -10 676 euros au cours de l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les résultats de -805 983 euros (contre 218 062 euros pour l'exercice précédent),
- de la dotation d'amortissement des écarts d'acquisition de 63 618 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice consolidé de 1.762.669 euros contre 612 058 euros pour l'exercice précédent.

Compte de bilan :

Le total du bilan Consolidé s'élève à 44.641.321 euros contre 40 592 963 euros lors de l'exercice précédent.

68

Les capitaux propres Consolidés s'établissent à 7.416.147 euros contre 5 653 567 euros pour l'exercice précédent.

L'endettement consolidé est passé de 34 895 395 euros à la clôture de l'exercice précédent à 37.180.086 euros au 31 décembre 2019.

Nous vous précisons que les principaux risques et incertitudes auquel le groupe est confronté sont ceux inhérents au secteur automobile.

Nous n'avons au sein du groupe aucune activité en matière de recherche et développement.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à vos dirigeants quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président
Monsieur Grégoire IZIKIAN

Handwritten signature of Grégoire IZIKIAN, consisting of the initials 'GI' followed by a stylized surname.



APLITEC
4-14 Rue Ferrus
75014 Paris



AUDIT GESTION EXPERTISE
10, Rue Vandrezanne
75013 Paris

BVAV FINANCIAL

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



APLITEC
4-14 Rue Ferrus
75014 Paris



AUDIT GESTION EXPERTISE
10, Rue Vandrezanne
75013 Paris

BVAV FINANCIAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 €
Siège social : 4 Rue de Dion Bouton Cite de l'Auto
95310 SAINT OUEN L'AUMÔNE

789 171 956 RCS PONTOISE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée générale de la société BVAV FINANCIAL SAS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BVAV FINANCIAL SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Principes et méthodes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés à la note « Stocks » concernant le changement d'estimation comptable des provisions pour dépréciations des stocks de véhicules.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué ci-avant au paragraphe « Observation », la note intitulée « Stocks » de la partie « Principes et méthode de consolidation » de l'annexe mentionne le changement d'estimation comptable des provisions pour dépréciation des stocks de véhicules. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur cette situation.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 septembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

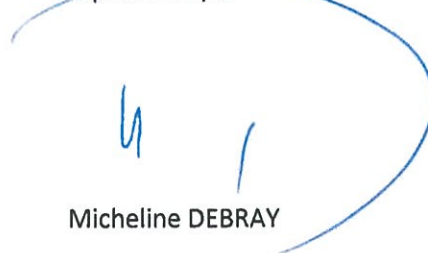
Fait à Paris, le 14 septembre 2020

APLITEC,
représentée par



Margaret MARTI

AUDIT GESTION EXPERTISE,
représenté par



Micheline DEBRAY

COMPTE DE RESULTAT

<i>En euros</i>		31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	<i>Note 1</i>	92 861 553	73 408 467
Production stockée		455 319	149 918
Autres produits d'exploitation		80 885	144 905
Reprise de provisions et transferts de charges (*)		371 436	395 821
Total des produits d'exploitation		93 769 193	74 099 111
Achats consommés		(81 096 233)	(63 754 604)
Autres charges et charges externes		(4 292 387)	(3 368 563)
Impôts et taxes		(713 891)	(601 236)
Charges de personnel	<i>Note 2</i>	(5 496 314)	(4 531 626)
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 3</i>	(929 645)	(814 044)
Autres charges		7 730	(876)
Total des charges d'exploitation		(92 520 740)	(73 070 949)
Résultat d'exploitation		1 248 453	1 028 162
Charges et produits financiers	<i>Note 4</i>	(149 706)	(123 748)
Résultat courant des entreprises intégrées		1 098 747	904 414
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 5</i>	1 533 523	(10 676)
Impôt sur les résultats	<i>Note 6 et 7</i>	(805 983)	(218 062)
Résultat net des entreprises intégrées		1 826 287	675 676
Dot. aux amt des écarts d'acquisition	<i>Note 8</i>	(63 618)	(63 618)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 762 669	612 058
Intérêts minoritaires		23	(4)
Résultat net (part du Groupe)		1 762 646	612 062
Résultat par action		58,75	20,40
(*) dont transferts de charges		17 229	17 744

BILAN

<i>En euros</i>		Valeur brute	Amts et Provisions	Valeur nette	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	Note 8	954 268	461 230	493 038	556 656
Immobilisations incorporelles	Note 9	277 590	24 272	253 318	237 764
Immobilisations corporelles	Note 10	7 933 624	2 930 747	5 002 877	4 655 122
Immobilisations financières	Note 11	358 647	-	358 647	291 147
ACTIF IMMOBILISE		9 524 129	3 416 249	6 107 880	5 740 689
Stocks et en-cours	Note 12	24 447 228	1 010 876	23 436 352	22 920 884
Clients et comptes rattachés		6 787 550	-	6 787 550	4 701 701
Autres créances et régularisation	Note 13	4 808 250		4 808 250	3 988 160
Valeurs Mobilières de Placement		-	-	-	-
Disponibilités		3 501 289	-	3 501 289	3 241 529
ACTIF CIRCULANT		39 544 317	1 010 876	38 533 441	34 852 274
TOTAL ACTIF		49 068 446	4 427 125	44 641 321	40 592 963

<i>En euros</i>		31/12/2019	31/12/2018
		Net	Net
Capital		3 000 000	3 000 000
Primes		-	-
Réserves		2 653 501	2 041 459
Résultat		1 762 646	612 062
CAPITAUX PROPRES GROUPE	Note 14	7 416 147	5 653 521
Capitaux propres minoritaires	Note 14	88	47
Provisions pour risques et charges	Note 15	45 000	44 000
Dettes :			
Emprunts et dettes financières	Note 17	4 886 466	4 516 907
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Avances acomptes reçus		746 805	564 515
Fournisseurs et avances	Note 18	28 528 513	28 074 556
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 19	3 018 302	1 739 417
TOTAL DETTES		37 180 086	34 895 395
TOTAL DU PASSIF		44 641 321	40 592 963

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2019
Résultat net consolidé	1 762 646
Résultat minoritaire	23
Dotations aux amortissements	406 460
Variation des provisions	232 596
Plus values sur cessions d'actifs	62 552
Variation de l'impôt différé	58 821
Capacité d'autofinancement	2 523 098
Variation de Besoin en Fond de Roulement	(1 796 695)
Flux de trésorerie d'exploitation	726 403
Cessions d'actifs	-
Acquisitions d'actifs	(836 202)
Variation de périmètre	
Flux de trésorerie d'investissements	(836 202)
Variation des dettes	408 520
Dividendes versés	
Flux de trésorerie de financements	408 520
Total Flux de trésorerie	298 721
Variation nette de trésorerie au bilan	298 721
Trésorerie d'ouverture <i>Note 20</i>	3 188 332
Trésorerie de clôture <i>Note 20</i>	3 487 053

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

A - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

- Principes et méthodes de consolidation :

La société SAS BVAV FINANCIAL exerce directement un contrôle exclusif sur les deux sociétés, celle-ci est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de la société consolidée ont été arrêtés au 31 décembre 2019.

Les impôts différés résultant des décalages fiscaux temporaires, les déficits reportables en avant dont le délai de récupération semble raisonnable, les charges ou créances latentes d'impôts, ainsi que ceux générées par les retraitements effectués en consolidation, ont été comptabilisés sans actualisation, en compte de régularisation pour les impôts différés nets actifs et en provision pour les impôts différés nets passifs.

- Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ont été établis par référence aux règles et principes français et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, notamment celles définies par le règlement 99-02, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Homogénéité des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le Groupe a mis en application la méthode rétrospective, les règlements CRC 04-06, CRC 03-07 et CRC 02-10 relatifs respectivement à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Il a aussi été fait application du règlement 00-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs, ainsi que du règlement ANC 2014-03, homologué par arrêté du 8 septembre 2014.

Toutes les transactions significatives intervenues entre les sociétés consolidées ont été éliminées ainsi que les résultats de ces transactions internes au Groupe, à savoir :

achats et ventes de marchandises, produits et services, marges sur stocks, plus ou moins-values de cessions, produits et charges financiers, distributions de dividendes.

Des écarts ont été constatés à l'occasion de prises de participation sur l'exercice 2013, entre le prix d'acquisition des titres de sociétés consolidés et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités (Hors résultat) à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation. Cet écart est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

Les différences de valeur (écarts d'évaluation) sont reclassées dans les comptes concernés du bilan et suivent les règles comptables du groupe qui leurs sont propres. La partie non affectée est inscrite sous la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan et amortie selon le mode linéaire sur une durée de 15 ans. Ces critères sont dans les normes de la profession conformément au Règlement ANC du 4 décembre 2015, tirant les conséquences de la transposition de la directive comptable du 26 juin 2013, qui précise les modalités d'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation de l'écart d'acquisition, et offre la possibilité de poursuivre les plans d'amortissements des écarts d'acquisitions en cours au 1er janvier 2016

Comme pour le traitement dans les comptes sociaux, les produits et les charges constatés en résultats exceptionnels, sont ceux considérés comme extraordinaires et non récurrents par rapport à l'activité normale de l'entreprise.

- Fait caractéristiques de l'exercice :

NEANT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix de revient d'achat. Les règles d'amortissement ont été appliquées de manière identique pour toutes les sociétés du groupe BVAV FINANCIAL.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Elles font l'objet de plans d'amortissements linéaires déterminés selon leur durée probable d'utilisation ou de provisions pour dépréciation si leur valeur vénale devient inférieure à leur valeur comptable.

Règles d'amortissement :

-Brevets et marques	: linéaire 5 ans
-Logiciels	: linéaire 1 à 4 ans
-Fonds de commerce	: Non amortissable

Les marges relatives aux cessions d'immobilisations entre sociétés du groupe sont retraitées du résultat des sociétés concernées.

Le Fond de commerce ayant été acquis le 4 juillet 2016 aucune dépréciation n'a été constatée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et autres taxes non récupérables, les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée et si applicable, coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement obtenus.

Le groupe retient comme amortissement économique, l'amortissement selon le mode linéaire en fonction des durées de vie prévues des immobilisations :

- Constructions/agencements : 10 à 30 ans
- Matériels & Outillages : 5 à 10 ans
- Autres immobilisations : 2 à 10 ans

Les marges relatives aux cessions d'immobilisations entre sociétés du groupe sont retraitées du résultat des sociétés concernées.

2. TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont annulés. Les immobilisations financières non éliminées en consolidation sont valorisées au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Les autres immobilisations financières sont constituées de divers dépôts et cautionnements.

Il n'y a pas de filiales et participations non consolidées.

3. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont estimées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture de l'exercice, ou au cours de couverture, pour celles qui ont fait l'objet d'un contrat de couverture en devises.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable ou pour faire face à des litiges et difficultés de recouvrement.

4. STOCK

Les règles d'inventaire et d'évaluation des stocks ont été appliquées de manière identique pour toutes les sociétés du groupe, selon des procédures d'inventaires écrites.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les stocks de produits en cours et produits finis sont évalués au coût de production (incluant le prix matières, la main d'œuvre directe et les frais généraux liés proportionnels au coût des matières premières et consommables et au coût de la main d'œuvre directe). Des dépréciations sont pratiquées au cas par cas sur les stocks de produits finis.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Au 31 décembre 2019, il n'y avait pas de marge en stock issue de transactions dans le groupe.

« Jusqu'à la clôture des comptes au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de marché des véhicules, était effectuée lorsque cette valeur était supérieure.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la provision pour dépréciation des stocks de véhicules est égale à 1,20% de la valeur brute des stocks après 3 mois de détention.

Celle-ci s'élève à 1 010 876 € au 31 décembre 2019 et a été calculé selon la règle suivante :

- 1,20% par mois de détention après 3 mois de détention
- Concernant les véhicules dépréciés les années précédentes, la nouvelle méthode a été mise en place, si la dépréciation N-1 était inférieure à la nouvelle méthode, dans le cas contraire, c'est la dépréciation en N-1 qui a été gardé.

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques, charges ou dépréciations nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

La provision pour départ en retraite a été constatée dans les comptes consolidés. Elle est calculée, sur la base des droits acquis non actualisées, en fonction de la convention collective dont dépend l'entreprise intégrée. L'étude actuarielle a été réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à celle-ci.

- Paramètres économique :

=> aucun critère n'a été retenu dans cette évaluation.

- Paramètres sociaux :

=> Le taux de rotation retenu est très faible pour les ouvriers et employés

=> Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 62 ans
=> Un taux de cotisation sociales de 40%
=> Prise en charge des cotisations par IPSA : totale sur CFC et au prorata de l'indemnité remboursée

En tenant compte de ces paramètres, l'indemnité de fin de carrière ainsi que le capital de fin de carrière est de 632 k€ dont 45 k€ à la charge de l'entreprise intégrée, cependant l'autre partie étant pris en charge par l'IPSA sous condition d'une ancienneté minimale de 19 ans dans la profession.

Pour information, la prise en charge IPSA se limite à 34 029 € par salarié concerné.

6. AUTRES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF

Les autres postes d'actif et de passif sont estimés à leur valeur nominale.

7. IMPOTS DIFFÉRÉS

Le groupe utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés et latents sur les comptes consolidés.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif.

Les impôts différés sont calculés suivants les taux d'impôts connus à la date d'établissement des comptes consolidés. Ils correspondent aux décalages temporaires d'imposition. Le taux d'imposition applicable au 31 décembre est de 28 %.

B - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Nom	SIREN	Méthode de conso.	% Intérêt Ouv.	% Intérêt Clôt.	% Contrôle Ouv.	% Contrôle Clôt.
BVAV FINANCIAL SAS	789 171 956	Mere	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ABVV Automobiles SAS	320 496 367	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AVVB Automobiles SAS	821 616 919	IG	99,98%	99,99%	99,98%	99,99%

IG : Intégration globale

C - NOTES ANNEXES**NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT****Note 1. Chiffre d'affaires**

	31/12/2019	31/12/2018
Marchandises France	88 996 906	69 977 599
Production de biens France		
Production de services	3 864 647	3 430 868
Autres CA		
Chiffre d'affaires	92 861 553	73 408 467

Note 2. Charges de personnel et effectif moyen

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	3 991 265	3 275 797
Charges sociales	1 505 049	1 255 829
Charges de personnel	5 496 314	4 531 626
Effectif à la clôture	79	87

Note 3. Dotation aux amortissements et provisions

	31/12/2019	31/12/2018
Dot aux Amts sur Immobilisations	342 842	308 106
Dot. aux Provisions sur Actif circulant	585 803	501 938
Dotations aux Provisions. pour R & C	1 000	4 000
Dotations aux amts et prov.	929 645	814 044

Note 4. Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits de participations	-	-
Produits des autres immos financières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur Provisions	-	-
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Total des produits financiers	-	-
Dotations sur provisions et amortissements	-	-
Intérêts et charges assimilées	149 706	123 748
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cession de VMP	-	-
Total des charges financières	149 706	123 748
Résultat financier	(149 706)	(123 748)

Note 5. Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 640 000	2 107
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels	1 640 000	2 107
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 925	12 783
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	62 552	-
Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	106 477	12 783
Résultat exceptionnel	1 533 523	(10 676)

La SCI Pays de France, qui louait un terrain de GONESSE à ABVV a été évincé de ce bien. Elle a versé une indemnité d'éviction à ABVV pour la perte estimée du fonds.

Note 6. Impôt sur les bénéfices et Impôt différé

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible	747 162	242 260
Impôt différé	58 821	(24 198)
Impôt sur les résultats	805 983	218 062

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt différé actif	74 673	133 494
Impôt différé passif	-	-
Solde d'impôt différé actif net	74 673	133 494

Note 7. Preuve de l'Impôt

Résultat net de l'ensemble consolidé	1 762 670
Amortissement écart acquisition	63 618
Impôts courants	747 162
Impôts différés	58 822
Impôts sur les résultats	805 984
Résultat Consolidé avant impôts	2 632 272
Taux d'impôt théorique	28%
Impôt Théorique	737 036
Impôt S/différences Permanentes	19 327
Impôt sur différence de taux	49 622
Crédit d'apprentissage	
Impôts comptabilisés	805 984
Ecart	0

Note 8. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Société	Brut	Amortissements au 31/12/2018	Dotation de l'année	Net
ABVV AUTOMOBILES SAS	954 268	397 611	63 618	493 039
Ecart acquisition	954 268	397 611	63 618	493 039

Note 9. Immobilisations incorporelles

	30/12/2018	Acquisitions	Dotations	31/12/2019
Brevets - Valeur brute	28 678	18 912		47 590
Brevets - Amortissements	20 914	3 358		24 272
Autres immo incorp - VB	-			-
Autres immo incorp - Amt	-			-
Fonds de commerce - VB	230 000			230 000
Fonds de commerce - Amt	-			-
Immobilisations incorporelles	237 764	-	15 554	-
				253 318

Note 10. Immobilisations corporelles

	31/12/2018	Entrée périmètre	Acquisitions	Cessions	31/12/2019
Terrain	-				-
Constructions - VB	5 658 130		530 415	47 240	6 141 305
Constructions - Amt	1 691 734		198 648	8 986	1 881 396
Autres immob. - VB	1 618 485		187 025	56 541	1 748 969
Autres immob. - Amt	940 759		140 835	32 243	1 049 351
Immobilisations en cours	11 000				11 000
Immo en cours	-		32 350		32 350
Immobilisations corporelles	4 655 122	-	410 307	62 552	5 002 877

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :
 Les installations, matériel et outillage ne comprennent pas de matériel en crédit-bail.

Note 11. Immobilisations financières

Les immobilisations financières du Groupe sont composées des éléments suivants:

	Brut	Amts	Net au 31/12/19	31/12/2018
Participations	-	-	-	-
Créances sur Participations	-	-	-	-
Autres Immob. Financières	358 647	-	358 647	291 147
Immobilisations financières	358 647	-	358 647	291 147

Note 12. Stocks

	Brut	Provisions	Net au 31/12/19	31/12/2018
Matières premières, Appro	5 500		5 500	5 500
Encours production de biens	678 406	-	678 406	223 163
Encours production de services	19 146	-	19 146	19 070
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	23 744 176	1 010 876	22 733 300	22 673 151
Stocks	24 447 228	1 010 876	23 436 352	22 920 884

Note 13. Autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Provisions	Net au 31/12/19	31/12/2018
Avances & Acomptes versés	16 354	-	16 354	-
Autres Créances	4 462 124	-	4 462 124	3 656 387
Impôt différé actif	74 673	-	74 673	133 494
Charges constatées d'avance	255 099	-	255 099	198 280
Autres créances et cptes de régul	4 808 250	-	4 808 250	3 988 161

Note 14. Variation des capitaux propres

	Situation au 31/12/2018	Affectation Résultat 30/12/2018	Variation capital et primes	Autres variations	Résultat 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
Capital social	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Primes	-	-	-	-	-	-
Réserves consolidées	2 041 458	612 062		(19)	-	2 653 501
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	612 062	(612 062)	-	-	1 762 646	1 762 646
Total capitaux propres	5 653 520	-	-	(19)	1 762 646	7 416 147

	Situation au 31/12/2018	Affectation Résultat 30/12/2018	Variation capital et primes	Autres variations	Résultat 31/12/2019	Situation au 31/12/2019
Réserves minoritaires	50	(4)		19		65
Résultat minoritaire	(4)	4			23	23
Total minoritaires	46	-	-	19	23	88

Note 15. Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	45 000	44 000
Impôts différés passifs	-	-
Provisions pour risques et charges	45 000	44 000

Note 16. Provisions inscrites au bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions réglementées	-	-
Provisions pour risques et charges	45 000	44 000
Provisions pour dépréciation	1 010 876	779 282
Provisions pour risques et charges	1 055 876	823 282

Note 17. Emprunts et dettes financières divers

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts & dettes /Ets de Crédit	4 872 230	4 463 710
Concours bancaires & découvert	14 236	53 198
Total emprunts et dettes financières	4 886 466	4 516 908

Note 18. Fournisseurs et avances

	31/12/2019	31/12/2018
Avanc. & Acomp. reçus sur cdes	746 805	564 515
Fournisseurs & comptes rattachés	28 528 513	28 074 559
Total Fournisseurs et avances	29 275 318	28 639 074

Note 19. Autres dettes et comptes de régularisation

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fiscales et sociales	2 672 749	1 733 325
Dettes sur immos & cptes rat.	-	-
Autres dettes	278 540	91
Produits constatés d'avance	67 013	6 000
Total Autres dettes et comptes de régularisation	3 018 302	1 739 416

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**Note 20. Trésorerie**

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	3 501 289	3 241 531
Concours bancaires courants	(14 236)	(53 199)
Total Trésorerie brut	3 487 053	3 188 332

Note 21. Etat des engagements donnés hors bilan

Rubriques	TOTAL
Effets escomptés non échus Avals et cautions : Caution solidaire BVAV FINANCIAL / AVVB AUTOMOBILES	1 590 000 €
Autres engagements donnés	
- Nantissement fonds Commerc. S/emprunt L.C.L	5 865 000 €
- Nantissement fonds Commerce	1 090 000 €
- Hypothèque conventionnelle	1 081 000 €
- Autres (dont Intérêts sur Emprunts)	107 920 €
TOTAL	9 733 920 €

Note 22. Etat des engagements reçus hors bilan

Rubriques	TOTAL
Caution solidaite BVAV FINANCIAL / AVVB AUTOMOBILES	1 590 000 €
Cautions constructeur automobile	623 000 €
Engagement de crédit bail	
Autres engagements reçus (Facilité de caisse L.C.L)	500 000 €
TOTAL	2 713 000 €

AUTORISATIONS DE CREDIT

Rubriques	TOTAL
Autorisations de Crédit non utilisées:	500 000 €
TOTAL	500 000 €

Note 23. Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	MONTANT GARANTI
Emprunts et Dettes envers Etablissements de Crédit	
- ABVV Automobiles SAS (a)	3 805 707 €
- AVVB Automobiles SAS (b)	579 508 €
Emprunts et Dettes Financières Divers	0 €
Crédit Revolving	0 €
TOTAL	4 385 215 €

(a) Nantissement du Fonds Commercial ABVV Automobiles

(b) Nantissement du Fonds Commercial AVVB Automobiles

Note 24. Etat des frais d'émissions d'emprunts :

Néant

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice est de 54 750 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires pris en charge au titre du contrôle légal des comptes : 54 750 € HT
- dont 47 500 € HT par le cabinet APLITEC
- et 7 250 € HT par le cabinet A.G. EXPERTISE
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services autres que pour la certification des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées aux dispositions de l'article L. 822-11 du Code de Commerce: Néant

NOTES SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. La société a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019, et par conséquent, n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

A la date d'établissement des comptes, la société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, mais a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Fermeture des différents sites de ventes du Groupe ;
- Mise en place de chômage partiel ;
- Demande de report des échéances des emprunts auprès des banques de 6 mois

Eu égard à ces mesures, à la date de l'arrêté des comptes, la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

BVAV FINANCIAL a créé une nouvelle entité ABVV MOBILITY SERVICES en 2020.